



Journée Régionale du Paysage

La politique du paysage en Occitanie, retours croisés avec la Catalogne et quelles perspectives à l'horizon 2020 ?

Jeudi 11 mai 2017

Carcassonne CCI de l'Aude

COMPTE RENDU

Plus de cinquante acteurs du paysage (services de l'État, associations, professionnels, agents de collectivités, élus locaux, universitaires...) se sont retrouvés à Carcassonne afin, de questionner les politiques du paysage par la découverte d'actions entreprises au-delà de nos frontières régionales, de partager leurs expériences et de construire la feuille de route du Réseau Paysage Occitanie à l'horizon 2020.

Introduction

Jean-Emmanuel Bouchut, Directeur de l'Aménagement / DREAL Occitanie

Cette journée est une invitation à construire un nouveau réseau Paysage à l'échelle d'Occitanie sans oublier notre héritage, ce qui a existé en Languedoc-Roussillon, comme en Midi-Pyrénées mais inventer de nouvelle manière de partager des connaissances, de travailler ensemble et surtout de construire les paysages de demain, de s'interroger collectivement sur les manières de faire et sur la manière dont nous souhaitons voir ce territoire évoluer.

L'approche paysagère doit ainsi devenir incontournable lorsqu'il s'agit d'élaborer un projet d'aménagement quelle que soit l'échelle et quels que soient les professionnels concernés : élus, techniciens, concepteurs, services instructeurs... C'est pourquoi, l'un des premiers chantiers du réseau paysage en 2016 a été de contribuer à la note d'enjeux de l'État à destination du Conseil Régional pour l'élaboration du SRADDET. Cette contribution porte à la fois sur les questions de connaissance des paysages et d'enjeux territoriaux ainsi que sur des questions de méthode et d'approche transversale et territorialisée.

Cette Journée est aussi une journée d'ouverture, ouverture à l'Occitanie mais aussi au-delà pour voir au-delà de nos frontières ce qui existe - intervention du grand témoin de la journée Monsieur Jean-Pierre Thibault inspecteur général du CGEDD ; mais aussi ce qui fonctionne de l'autre côté de nos montagnes avec Monsieur Pere Sala, directeur de l'observatoire Catalan du Paysage ; et peut-être s'en inspirer pour bâtir le réseau paysage de demain.

Cette journée, vous l'aurez compris, sera surtout l'occasion d'ouvrir les champs des possibles et d'échanger sur les perspectives du Réseau Paysage pour les 3 à 5 années à venir. Cet après-midi, de manière plus concrète, il s'agira de construire collectivement le

programme du Réseau paysage dans le but de valoriser des actions conduites localement, de partager de bonnes pratiques et de questionner les dynamiques territoriales contemporaines.

Les politiques du paysage, contexte et cadrage

1. La mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage (CEP) dans les régions européennes transfrontalières, mise en perspective des bonnes pratiques de quelques pays européens à l'échelle régionale.

Jean-Pierre Thibault, Inspecteur Général, Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Quelles stratégies régionales du paysage ?

Engagement d'une mission, en collaboration avec Jean-Luc Cabrit et Marie-Christine Soulié, de parangonnage (benchmarking) sur les politiques de paysage dans différents pays européens (5 à 6 exemples), avec l'idée d'une transposition possible dans les politiques du paysage en France. Le rapport sur le parangonnage sera bientôt disponible. La France n'est pas si mauvaise.

Parmi les exemples étrangers intéressants, on peut citer la « Green infrastructure » en Angleterre, correspondant à la trame verte et bleue.

Parmi les recommandations qui seront formulées, il y a celle qui propose d'avoir des stratégies paysagères à l'échelle régionale, à l'image de ce qui s'opère dans la plupart des pays européens. Il est proposé que la région devienne le chef de file pour les politiques de paysage.

Il existe des confusions tenaces sur le paysage :

- Le paysage n'est pas qu'une politique de conservation
- Le paysage n'est pas que naturel, il est aussi urbain
- le paysage, ce n'est pas selon les goûts et les couleurs, c'est avant tout un bien commun

D'où la nécessité de construire un projet

La définition en vigueur du paysage est celle de la convention européenne de Florence et sa transcription dans le code de l'environnement, au travers de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui en a profité pour rajouter le terme « dynamique ».

Les politiques paysagères de nos voisins, montrent :

- 1 - La pertinence d'une stratégie régionale (en termes de surface et de démographie)
- 2- Le triptyque fondateur de la CEP : protéger, gérer, aménager qui devrait être affirmé
- 3- Des stratégies centrales et locales

Les stratégies régionales constituent une bonne échelle pour mener à bien cette politique. Par exemple :

- Irlande : 4,6 M hab., 70 000 km², avec énoncé de stratégie nationale complète
- La Wallonie (3,6 M hab., 17 000 km²) : « plateforme paysage » et 13 atlas de paysage
- Les régions Italiennes (ex : Toscane 3,75 M hab., 23 000 km² : piano Paesaggistico

approuvé

La région Occitanie avec ses 6,7M hab. et ses 72 000 km² rentrent bien dans ce cadre.

Le cas de la Catalogne est comparable avec 7,5 M hab. et 32 000 km². Ils ont une réelle avance avec de bonnes connaissances des paysages, des opérateurs, des dynamiques. Ils ont par ailleurs défini leurs Objectifs de Qualité Paysagère.

Protéger, gérer, aménager, l'inséparable triptyque de la convention européenne.

La plupart des pays visités par la mission comprend des paysages sous statut de protection. Mais les paysages « protégés » doivent aussi être « gérés » et « aménagés » dès lors que cela permet de maintenir et ne met pas en cause les « aspects caractéristiques ou significatifs » qui ont justifié leur statut. Une stratégie paysagère d'échelle régionale doit tenir les deux volets (protégés/de droit commun) et y appliquer les trois modes d'intervention

Cette politique peut s'appliquer à l'Occitanie. L'Est de la région est champion de la gestion active des paysages protégés, avec notamment 5 grands sites de France labellisés et autant de démarches Grand Site en cours. L'Ouest de la région est très avancé en matière de paysages du quotidien, notamment avec les travaux sur la connaissance¹ et l'existence du Réseau paysage.

2- « Protéger, gérer, aménager »
Une application évidente dans la nouvelle région Occitanie

L'est de la région est champion de la gestion active des paysages protégés :

5 grands sites de France labellisés et autant de démarche Grand Site en cours (sans compter deux patrimoines mondiaux...)

Et l'Occitanie-de-l'ouest est très avancée en matière de paysages du quotidien (cf ouvrage « De la connaissance au projet », travail sur les atlas, et, évidemment 12 années de réseau d'acteurs !

Elle va bénéficier aussi d'un travail en commun avec la Catalogne.

Conditions réunies pour mettre en place un exemple national de stratégie régionale [Etat + collectivité régionale] comme cela devrait être recommandé dans le rapport d'inspection. **Soyez au rendez-vous !!**



Cette région peut bénéficier d'un travail en commun avec la Catalogne.

Les pays ou régions visités ont mis en place des outils nationaux/régionaux plus ou moins complets de mise en œuvre de la CEP. L'élément nouveau constaté par la mission est l'émergence récente d'initiatives locales « bottom-up ». Exemples :

- Parc agricole sud-Milan : les « parcs dans le Parc », paysage de rizières cernées par l'urbanisation
- L'Irish Uplands Forum, avec comme ambition une agriculture durable combinant agriculture et tourisme.
- Le programme 2014-2017 de l'OFAG, en Suisse

Au niveau de la région Occitanie, « vu d'en haut », on remarque une couverture optimale des atlas ainsi que l'animation d'un réseau de professionnels et d'acteurs. En situation de « vu par le bas », il existe un réseau significatif de plans de paysage qui mérite une animation déconcentrée, de nombreuses OGS issues du terrain (Salagou, Minerve) et des initiatives spécifiques régionales, avec des actions éducatives.

¹ Voir ici : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/paysages-de-midi-pyrenees-de-la-connaissance-au-a22038.html>

2. Le Réseau Paysage Occitanie en projet, un nouveau réseau, de nouvelles perspectives

Gilles de Beaulieu, Ministère de la Transition écologique et solidaire / Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

La politique des paysages portée par le Ministère repose sur l'existence de réseaux sur les territoires qui contribuent à une politique ascendante plutôt que descendante. Cette politique n'est pas régaliennne et repose essentiellement sur une assistance de l'État auprès des collectivités locales. Elle se doit aussi d'intégrer les politiques sectorielles de l'État.

Un des enjeux est bien de partir des projets des territoires pour mettre en place cette politique de l'État, avec comme relais les réseaux locaux qui ont la connaissance des paysages et des enjeux associés. Ils sont en capacité d'avoir les bons contacts, de développer des échanges et d'accompagner les projets à une échelle pertinente.

L'existence d'un réseau constitue une condition essentielle pour une politique nationale des paysages dynamique, sur la base des expériences locales.

Jean-Philippe Guérinet, Directeur adjoint de l'Aménagement / DREAL Occitanie

Le passage à la grande région Occitanie nécessite la structuration d'un nouveau réseau à cette échelle. C'est une chance à saisir qu'il faut accompagner dans cette dynamique. 2016 a été une année charnière, une année de transition et d'instabilité mais qui est restée active :

1 - Travail de mise en cohérence des atlas de paysage sur la réflexion menée par plusieurs CAUE et DDT avec appui de l'URCAUE Midi-Pyrénées, à poursuivre évidemment.

2 - Volet paysage et approche paysage dans le cadre de la ...planification. Il importe que la notion de paysage ait un sens dans le SRADDET, quelle que soit la manière dont il sera conduit.

3 - Approche pédagogique sur un atelier à la confluence Garonne et Ariège, avec un travail pluridisciplinaire d'étudiants confrontés aux élus du territoire.

2017 a été le temps de la construction d'une feuille de route pour le RPO et d'une consolidation des partenariats avec les CAUE, les DDT, les PNR, les centres d'enseignement.

2018-2020 : Mise en œuvre de la Feuille de route du Réseau Paysage Occitanie définie avec tous les partenaires du réseau, alimenté par les résultats de l'enquête en ligne et les ateliers lancés en réunion régionale.

Philippe Béringuier, Maître de conférences Université Toulouse Jean Jaurès GEODE Philippe Labaume Délégué régional Union Régionale des CAUE Midi-Pyrénées

Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées² est issu d'une expérience de plus de 20 années. Sur un plan historique, à l'origine il s'inscrit dans le prolongement de l'Institut Toulousain du Paysage (ITP) créé par des géographes autour de Georges Bertrand (Professeur émérite de l'UTJJ) avec le souci d'articuler plusieurs disciplines et de rassembler des professionnels. Serge Briffaud a accompagné cette démarche, et bien d'autres.

Cette démarche a été initiée suite à un rapport de Georges Bertrand publié en 1994 par le Conseil Économique et Social Régional : le paysage, un outil pour l'aménagement des territoires.

Années 1995-2000 : à la suite de la loi paysage 1993, une période très riche sur le paysage s'est construite avec l'émergence d'actions multiples dans le cadre de l'ITP :

² Voir un article spécifique sur l'histoire de ce réseau ici : <https://soe.revues.org/1557>

- Une dizaine de séminaires : évaluer le paysage, les pratiques paysagères...
- Regards croisés sur des démarches : charte du PNR des Grands Causses, Mission paysage URCAUE...
- Lettre d'informations : 4 numéros diffusés

A l'échelle de la région Midi Pyrénées, une des premières ambitions a été de créer un observatoire régional des paysages. C'est l'invention des paysages midi pyrénéens, à la croisée des regards. C'est alors constitué un réseau, dont les animateurs étaient plutôt les chercheurs du laboratoire GEODE (UTJJ) avec tout de suite, intérêt pour les chercheurs de travailler avec les professionnels

En 2004 : proposition de relancer la démarche ITP avec le Réseau Paysage Midi-Pyrénées qui s'est ainsi constitué et développé avec au total 400 contacts fin 2016

Le développement s'est fait par étapes :

- 1 - Paysage croisé à des thématiques : paysage et agriculture, paysage et urbanisme.
- 2 - Aller sur le terrain.
- 3 - Travailler ensemble : ateliers : des productions et des méthodes ; et tous les trois/quatre ans, une évaluation grâce à un questionnaire.

La création même du réseau était d'ailleurs issue des résultats d'un questionnaire. Depuis 2004, 57 journées ont été tenues. Les ateliers limités dans un premier temps à 20 participants pour favoriser la production.

Les réunions plénières regroupent quant à elles autour de 75 participants. Elles se tiennent à Toulouse mais aussi sur les territoires, ce qui permet un enrichissement continu, par échanges et débats.

La communication autour du réseau est un sujet important. Il ne s'agit pas seulement de réaliser des comptes-rendus mais aussi de capitaliser les éléments de connaissance.

Le principal outil est le « Paysage Infos » avec une parution tous les 3 mois. Il s'agit de :

- partager les infos du réseau
- partager les coups de cœur lectures
- partager les infos sur le paysage en général

Sur le site internet de la DREAL existe un espace dédié au réseau.

Tout un ensemble de travaux sont menés avec le souci de développement des partenariats et d'animation sur les connaissances acquises, avec comme objectif une contribution effective aux projets.

Il y a aussi des actions très concrètes de formation, le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Toulouse est notamment reconnu comme pilote en matière de paysage

Réseau Paysage, porter des projets et produire...

Les actions:

- Développement de l'Observatoire par le Paysage des Territoires (OPTerr) : un outil pour les collectivités, 9 conventions de partenariat pour la mise en œuvre et l'animation d'observatoires territoriaux.
- Mise en cohérence régionale de la connaissance des paysages (2011-2015)
- Démarche *Paysages de la connaissance au projet* : publication, exposition, colloque national en 2015 avec 165 participants

The infographic also features a screenshot of the 'Paysage Infos' website, a book cover titled 'Paysages de Midi-Pyrénées', a map of the region, and a photograph of an exhibition stand.

Autre chantier développé par le réseau et qui concerne l'observatoire du territoire ; présenté en 2016 par le CAUE de l'Aude. Il s'agit de mettre en réseau les observatoires locaux.

L'idée d'une mise en cohérence au niveau régional (échelle Midi-Pyrénées) est passée par le développement des atlas de paysages et d'une lecture multiscalaire. En 2014, pour aller plus loin dans la mobilisation de cette connaissance, les CAUE de Midi Pyrénées ont engagé la publication d'un ouvrage expliquant comment faire à travers une vingtaine d'exemples concrets. Une exposition a suivi puis un colloque national fin 2015.

Un dispositif d'inter-réseau s'est développé, avec les régions voisines (Aquitaine) mais aussi avec d'autres disciplines (club PLUi, réseau aménagement).

3. La politique du paysage en Catalogne : les catalogues, les observatoires, l'appui aux projets territoriaux

Pere Sala, Directeur de l'Observatoire Catalan du Paysage

A l'origine, un fond financier a été constitué pendant 3 ans pour la constitution de l'observatoire du paysage, avec pour missions :

- Organisme de conseil du gouvernement
- Organigramme des structures interférant sur ce domaine (gouvernement, université, députation, association de municipalité, corporations professionnelles, organismes économiques)
- Enquêtes en ligne.

Un site internet existe (www.catpaisatge.net).

C'est une petite équipe de 7 à 10 personnes. Il y a des pratiques différentes mais qui pourraient faire l'objet d'échanges entre les deux régions.

En Catalogne, l'application de la Convention européenne du paysage se fait au travers d'une loi plutôt « positive » qui se veut claire et compréhensible, pragmatique et tangible, sans limites et sanctions.

Cette loi est un outil qui ouvre les portes, au travers des emboîtements d'échelle et d'autres outils adaptés. Depuis la crise de 2008, certains outils (financiers) ont été supprimés. L'Observatoire constitue lui aussi un outil de mise en œuvre de la loi, assurant un conseil ouvert et inclusif. Le retour d'expérience est maintenant de 12 ans.

Le territoire dispose de 7 catalogues de paysage concernant les 7 secteurs des directives paysagères. La définition de ces catégories de paysages a impliqué un grand nombre d'acteurs, de l'ordre de 1 000 personnes par catalogue. Ces catalogues regroupent au total 134 paysages basés sur les traits distinctifs de chaque lieu, reflet de la représentation du territoire par les populations. Cela permet de donner des représentations spatialisées des paysages aux populations.



Ces catalogues sont la source de nombreuses initiatives, au travers de campagnes photographiques mais aussi de cartographies. Ces catalogues sont approuvés par le gouvernement et ils permettent de définir les directives paysagères. Progressivement, l'urbanisme prend de mieux en mieux en compte le paysage.

Sur la question du paysage et de l'énergie, l'éolien n'est pour l'instant pas un sujet en Catalogne mais on s'y prépare.

La prise en compte de la culture et du patrimoine nécessite d'intégrer des questions sur le passé. On a ainsi l'exemple des cabanes en pierre sèche. 15 300 ont été identifiées sur le territoire, grâce notamment à un travail participatif (Wikipedra, base de données des cabanes en pierre sèche). Le patrimoine intangible des routes a aussi été qualifié.

L'aspect pédagogique est aussi très important dans l'éducation. Ville, territoire, paysage.

Sur la méthode de travail, celle-ci s'opère en deux temps. Il s'agit d'abord de créer de la connaissance et ensuite d'engager une appropriation par le monde local. L'observatoire aide ensuite à la mise en œuvre des chartes de paysage.

Un travail spécifique a été engagé sur le paysage transfrontalier de la Cerdagne. Des interactions ont eu lieu avec les acteurs français locaux, à commencer avec le PNR des Pyrénées catalanes. Une enquête participative a été engagée, permettant la construction d'une carte des paysages. Une animation transfrontalière a permis de caractériser les paysages, à commencer par les belvédères. Des chartes et des plans de paysage ont été réalisés à cette occasion.



L'observatoire participe aussi à la candidature Unesco du territoire. Le processus est tout aussi important que le résultat.

A l'international, l'Observatoire collabore avec de nombreuses institutions de par le monde.

L'Observatoire, ce sont aussi des publications propres et en coédition qui visent notamment à créer un lien entre paysage et économie. La sensibilisation de la société passe aussi par des articles d'actualité dans la presse écrite, dans des revues spécialisées, voire au travers de reportages vidéo.

Challenge. Conseiller les politiques, poursuivre les campagnes de sensibilisation au paysage, générer encore de la connaissance sur les paysages, encourager la reconversion d'espaces. Des objectifs en perspective pour 2020 au travers de 10 actions phare.

4. Le paysage, outil d'expérimentation pour définir et mettre en œuvre les projets de territoire : l'action soutenue par la recherche à la DGALN et au Commissariat Général au Développement Durable

Marie Guibert, chargée du programme de recherche Paysage-Territoire-Transition (PTT), Ministère de la Transition écologique et solidaire

Le programme de recherche PTT vise à retrouver un lien entre le paysage et la recherche. Sur ce programme, il y a eu un appel à manifestation d'intérêt. Parmi les territoires retenus, il y a Narbonne et Bibracte.

Sur Narbonne, le projet « Futur Narbonna » est piloté par une association.

Des séminaires en résidence sont organisés afin de mettre en réseau les acteurs des six territoires retenus dans ce programme. Ces temps de rencontre facilitent les interactions entre territoires / acteurs, entre acteurs de terrain et chercheurs. Une question récurrente revient dans ces rencontres autour du vieillissement des populations. Comment en faire un facteur positif ?

Un prochain séminaire en 2018 devrait se tenir dans la Haute-Vallée de Chevreuse (Yvelines). Fin avril s'est tenu un atelier inter-écoles sur des terrains de certains lauréats. La chaire paysage et énergie de l'ENSP est intervenue sur Bibracte.

Gilles de Beaulieu, Ministère de la Transition écologique et solidaire / Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

Un rappel de la convention européenne des paysages où est évoquée la définition du paysage « *Tel que perçu par les populations ...* ». Il s'agit bien d'évaluer comment les habitants vivent le paysage dans lequel ils habitent.

Le plan de paysage est bien un projet avec une approche ouverte et dans une perspective dynamique. Il s'agit de faire émerger une conscience collective avec au cœur de la démarche une concertation qui va contribuer à mettre tous les acteurs autour de la table et cela va permettre d'aborder les conflits d'usage et d'y apporter des réponses.

C'est l'occasion aussi de développer une pédagogie du paysage, afin d'expliquer ce que l'on voit et de le comprendre. Dans cette démarche, les paysagistes ont un rôle important, plus technique, d'accompagnement et de révélation des dynamiques et des enjeux et qui contribuent à l'évolution du regard. C'est bien le changement de regard qui permet le projet et l'intégration des enjeux de demain, par exemple paysage et énergie.

Les politiques nationales de paysage en France

Développer la connaissance des paysages

- **Les atlas de paysage**, qui visent à rendre compte de la singularité de chacun des paysages qui composent un territoire

- **Les observatoires photographiques des paysages**, qui permettent d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause

Développer des objectifs de qualité paysagère

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages

Le plan de paysage, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et la charte de Parc naturel régional (PNR) sont des documents clés pour formuler les objectifs de qualité paysagère. Le ministère souhaite que cette approche destinée à appréhender de manière positive le devenir des paysages soit mise en œuvre sur tout le territoire national dès que s'élabore une stratégie sur ce même territoire

Ceci permet ensuite de développer une politique volontariste en démontrant les bénéfices collectifs que l'on peut en tirer. Le plan de paysage est l'occasion de créer un lien entre un projet et les outils de connaissance que sont, par exemple, les atlas et les observatoires. Le plan de paysage intègre un changement de regard, un changement de lecture ; il peut conduire à modifier la représentation qui a été consignée par les unités de paysage. De même, au travers des observatoires, il peut s'agir de définir des points de vue et de rephotographier périodiquement. Cela contribue à visualiser les effets des politiques

publiques sur les paysages en s'abstrayant du regard idéalisé des paysages par les populations.

Concernant les Objectifs de Qualité Paysagère, qui sont des éléments obligatoires dans les SCoT de par la loi et que l'on retrouve aussi dans les chartes de PNR ainsi que dans les plans de paysage, il s'agit de réinjecter des enjeux de paysage dans la planification. Il faudrait qu'on retrouve ces éléments aussi à l'échelle régionale du SRADDET.

Le positionnement de l'État évolue. Il s'agit de travailler à partir des objectifs paysagers du terrain portés par les politiques et d'être moins dans une posture régaliennne. Il est nécessaire aussi de retisser un lien avec la recherche sur le paysage.

A ce titre, le club national plan de paysage est important, créant cet espace d'échanges avec le terrain. La mise en réseau de pratiques professionnelles contribue à trouver des solutions durables par l'expérimentation en temps réel.

Élaboration de la feuille de route du Réseau Paysage Occitanie

Présentation de la méthodologie

Catherine Pellegrin-Hollard, DREAL Occitanie

Afin de faire émerger des idées et des propositions dans un cadre renouvelé pour le Réseau Paysage à l'échelle de la région Occitanie, un travail en ateliers a été proposé aux participants.

Les ateliers ont été préparés par le Comité d'animation du Réseau Paysage, en s'appuyant sur les enquêtes réalisées précédemment auprès de ses membres.

Étape n°1 : Regroupement des thématiques issues de l'enquête 2014

Fin 2014, une enquête a été réalisée pour identifier les sujets et thématiques à décliner lors des journées d'échanges du Réseau Paysage pour 2015 et 2016. Trente-trois propositions ont été formulées puis, regroupées en quatre grands types de propositions :

- les hommes, la gouvernance et le paysage,
- les thématiques liées à un type de territoire,
- les thématiques liées à une politique sectorielle,
- les thématiques liées à des outils de planification et d'aménagement.

Certaines de ces thématiques ont été traitées en 2015 et 2016 : thématiques des rivières, de la concertation, des zones d'activités...

Début 2017, un travail a été engagé afin de proposer à partir de ces thématiques, une liste plus resserrée. Neuf sujets ont ainsi été retenus et reformulés en gardant la possibilité d'en proposer d'autres :

- paysage dans le débat public,
- paysage dans les grands schémas régionaux,
- les cours d'eau : leviers pour l'aménagement des territoires,
- la politique de la transition énergétique, quel dialogue avec le paysage,
- les paysages du littoral, quelles adaptations à l'élévation du niveau marin,
- zones commerciales, comment sortir de la banalisation des paysages,
- vivre et concevoir la ville avec la biodiversité,
- agriculture et paysage : nouveau modèle, nouveaux paysages de l'agroécologie,
- loi ALUR et loi biodiversité : les objectifs de qualité paysagère et la planification,
- autres...

Étape n°2 : Hiérarchisation des thématiques à partir de l'enquête 2017

Ce travail a permis de lancer une enquête élargie auprès des acteurs de la région Occitanie en mars 2017. Au sein du questionnaire numérique, la liste des sujets proposées a été soumise en demandant à chacun de les prioriser (question 3 du questionnaire).

A partir des trente-huit réponses reçues, un classement sur les trois premières priorités de chacun a permis d'en retenir six :

- 15 personnes ont choisi : « Paysage dans le débat public » et « La politique de la transition énergétique, quel dialogue avec le paysage ? »
- 13 personnes ont choisi : « Agriculture et paysage : nouveau modèle, nouveau paysage de l'agroécologie » et « Loi ALUR, Loi Biodiversité : les objectifs de qualité paysagère et la

planification »

- 11 personnes ont choisi : « Vivre et concevoir la ville avec la biodiversité » et « Paysage dans les grands schémas régionaux »

Étape n° 3 : Déroulement des ateliers du 11 mai 2017

Au regard de la cinquantaine de participants lors de la journée du 11 mai, cinq ateliers ont été organisés à partir des cinq thématiques prioritaires. Les deux thématiques les moins préférées au regard de l'enquête avaient été départagées par leur plus grande proportion en dernier choix du questionnaire.

Les groupes se sont formés le jour de la réunion selon l'intérêt de chacun au regard des thématiques, les animateurs des ateliers avaient été désignés au sein des membres du comité d'animation du Réseau paysage :

- Atelier 1 « Paysage dans le débat public », animatrice Valérie Mura (DDT Haute-Garonne)
- Atelier 2 « La politique de la transition énergétique, quel dialogue avec le paysage ? » animateur Bertrand Florin (DREAL Occitanie)
- Atelier 3 « Agriculture et paysage : nouveau modèle, nouveau paysage de l'agroécologie » animateur Alexandre Moisset (ENSAT)
- Atelier 4 « Loi ALUR, Loi Biodiversité : les objectifs de qualité paysagère et la planification » animatrice Myriam Bouhaddane-Reynaud (CAUE du Gard)
- Atelier 5 « Vivre et concevoir la ville avec la biodiversité », animateur Alain Guglielmetti (DREAL Occitanie)

Pour chaque atelier les questions suivantes ont été traitées :

- Question 1 : Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis du réseau paysage ? Comment pensez-vous pouvoir contribuer ?
- Question 2 : Par rapport à la thématique choisie, quelle question poseriez-vous ? Avez-vous connaissance d'actions, de projets, de démarches ou d'expériences qui méritent d'être partagées ?
- Question 3 : Dans l'optique d'une valorisation de ces expériences (cf. question 2) comment partager vos propositions ?



Atelier 1 : Paysage dans le débat public

Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis du réseau paysage ? Comment pensez-vous pouvoir contribuer ?

Développer des approches concrètes :

- ✓ Intégrer des praticiens,
- ✓ Structurer les initiatives locales,
- ✓ Professionnaliser la maîtrise d'ouvrage, améliorer les passages de commande « OPP »
- ✓ Faire participer des élus, des DGS, des « têtes de réseaux » qui en entraînent d'autres
- ✓ Présenter le paysage comme une dynamique et non comme un interdit.
- ✓ Organiser des visites – virtuelles ou pas,

Les contributions :

- ✓ Devenir ambassadeur mais besoin de supports de communication : fascicule de présentation des atouts du réseau
- ✓ Créer des outils de médiation, se doter de différentes méthodes ; ethnologie, photographie.
- ✓ Organiser une journée de formation sur les observatoires photographiques du paysage (OPP).

Éléments de synthèse :

- ✓ Faire connaître le réseau auprès de différents acteurs (professionnels, élus et entreprises) et les intégrer à ce réseau
- ✓ Appuyer les initiatives locales et les faire connaître,
- ✓ Monter en compétence, dupliquer les formations,
- ✓ Porter institutionnellement le réseau et le faire connaître.

Par rapport à la thématique choisie, quelle question poseriez-vous ? Avez-vous connaissance d'actions, de projets, de démarches ou d'expériences qui méritent d'être partagées ?

Faire évoluer l'appréhension de l'idée de paysage : passer de la règle à une approche sensible, culturelle, des images de référence pour dépasser des positions de principe et en faire un outil de projet, (capable de forger) une vision prospective, un projet d'intérêt général susceptible de sortir des conflits...

Expériences, projets, actions :

- ✓ Expérimentation des « Tréteaux du paysage » dans le Lot, organiser des réactions à partir de scénarios imaginaires et analyser les implications,
- ✓ Expérience du SCoT de Montpellier ; analyse du ressenti devant des photos d'autres territoires
- ✓ Dans les démarches ateliers du territoire, le sujet « paysage » sort quand les questions d'identité sont évoquées.
- ✓ Expérience des Hautes Pyrénées : travail à partir d'un scénario fictif pour identifier des enjeux communs à plusieurs communes.
- ✓ Question des bons acteurs « diffuseurs ». Idée d'accaparement de la notion par des experts et de la subtilisation de toute tentative d'évolution. La figure de la médiation est souvent évoquée, celle de l'éducation du public aussi (contradictoire par rapport à la remarque ci-dessus quant aux experts)

- ✓ Comment faire pour que les habitants soient acteurs ? Sans négliger les entreprises dans les projets qui les concernent directement (exemple des éoliennes) ;
- ✓ Référence à des formations théâtre déjà organisées dans des CCI, Rotary club, etc.
- ✓ Voir CR des journées des paysages du 11 janvier et du 1er mars 2017

Dans l'optique d'une valorisation de ces expériences, comment partager vos propositions ?

Thématique : Paysage : le portail des espaces un lieu des ressources et de propositions

Valorisation concrète :

- ✓ Étudier le Réseau Paysage Mairies-Conseils : échanges très toniques,
- ✓ Réaliser des workshops auprès des demandeurs (élus, habitants, entreprises)
- ✓ Élaborer une cartographie des acteurs, une typologie des cibles.
- ✓ Développer de l'AMO (plutôt du conseil : fin de l'ingénierie publique)
- ✓ Faire connaître les expériences de médiation paysagère
- ✓ Échanger sur les bonnes pratiques entre membres du réseau et trouver des appuis à travers des expériences à partager

Synthèse : Paysage pour tous !

- ✓ Multiplier les outils de médiation et de connaissance
- ✓ Encourager les rencontres, ouvrir à de nombreux publics
- ✓ Intervenir en amont : créer une culture de la participation, forum
- ✓ Réfléchir à la durabilité de l'action.

Atelier 2 : La politique de la transition énergétique, quel dialogue avec le paysage ?

Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis du réseau paysage ? Comment pensez-vous pouvoir contribuer ?

- ✓ Approche recherche-action
- ✓ Soutien financier pour les actions
- ✓ Relier les acteurs, à tous les niveaux jusqu'à celui de la région
- ✓ Créer un centre de ressource sur ce thème grâce aux contacts du réseau
- ✓ Développer une offre de formation en vue d'une mise à niveau de tous les acteurs, intégrant les évolutions législatives récentes. Intégrer « l'esprit des lois » pour mieux les expliquer et les porter, avec le soutien d'un représentant du Ministère.
- ✓ Avoir un regard critique sur les projets mis en œuvre
- ✓ Partager des expériences (via une plate-forme numérique ?) avec les bonnes et les mauvaises pratiques. Capitaliser aussi les expériences de niveau national. Obtenir un éclairage extérieur de la part de partenaires et chercheurs extérieurs au réseau.

Les contributions des participants :

- ✓ Présence active en réunion, partage de moyens logistiques (salles de réunion)
- ✓ Rédaction d'articles
- ✓ Mobilisation d'autres réseaux en relais du réseau régional.

Par rapport à la thématique choisie, quelle question poseriez-vous ? Avez-vous connaissance d'actions, de projets, de démarches ou d'expériences qui méritent d'être partagées ?

La transition énergétique sous toutes ses formes, compatibilité avec les enjeux de paysage. Développer une prospective paysagère en amont des projets. Manque de clarté des politiques publiques parfois contradictoires. Nécessité d'une présence très en amont du Réseau, lors de réunion TEPOS par exemple.

Dans l'optique d'une valorisation de ces expériences, comment partager vos propositions ?

- ✓ Schéma directeur des ENR du département de l'Aude (en démarrage) ainsi que le schéma développé (abouti) par le PNR du Haut-Languedoc
- ✓ Sousceyrac (Lot) : témoignage sur la concertation
- ✓ Témoignage d'un pôle départemental ENR
- ✓ Visites de sites pour évoquer des « paysages énergétiques », au travers d'ateliers pédagogiques (ENSP de Versailles)
- ✓ Concertation entre les CAUE et ALE pour produire des projets de qualité qui intègrent les énergies renouvelables.
- ✓ Présentation d'un livret pédagogique « paysages énergétiques pour les nuls » ?
- ✓ Aborder les conflits d'usage entre porteurs de projets et riverains / habitants, ainsi que les exemples de synergies possibles.
- ✓ Éclairage sur les actualités réglementaires et la jurisprudence, avec la présence de représentants du Ministère.
- ✓ Partage de témoignages sur l'évolution des paysages agricoles du fait du changement climatique
- ✓ Publications à diffuser largement et à destination notamment des élus sur les paysages énergétiques et un recul historique sur les effets générés en matière de

transformation des paysages

- ✓ Une coopérative agricole dans le Tarn qui accompagne les agriculteurs dans leurs projets de développement de hangars photovoltaïques, avec mobilisation de fonds privés et publics.

Atelier 3 Agriculture et paysage : nouveau modèle, nouveau paysage de l'agroécologie

Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis du réseau paysage ? Comment pensez-vous pouvoir contribuer ?

Intérêts :

- ✓ Comprendre le fonctionnement des services de l'Etat (DREAL) dans le domaine du paysage et leur implication locale
- ✓ Place de la publicité dans les actions en matière de paysage. L'application des politiques publiques, des appels à projet et l'incitation des collectivités
- ✓ Évaluation de la mise en œuvre des plans paysage. Identifier et faire connaître les expériences et méthodologies sur toutes les thématiques et outils réglementaires. Constituer une base de données des expériences innovantes en matière de paysage. Transfert de méthodes et partage d'expériences (cf. Club Régional des Plans de paysage)
- ✓ Cohérence et convergence des démarches / Cultiver la démarche de projet. Participer à des journées thématiques pour apprendre des expériences des autres. Proposer des territoires ateliers sur des thématiques particulières type « franges urbaines », entrées de villes, relation urbain/rural
- ✓ Développer l'aspect pédagogique du réseau
- ✓ Valoriser la dynamique de projet (éco-production, développement local)
- ✓ Lieu de réflexion et de fertilisation de la pensée dans le domaine du paysage. Diffusion, expérimentation et valorisation des travaux menés
- ✓ Croisement entre les différents réseaux (exemple le CODEV de Toulouse Métropole) et proposition de relais dans les différents réseaux institutionnels existants ou à créer. Ouvrir à un large public pour plus sensibiliser aux questions de paysage.
- ✓ Journées de formation et de sensibilisation au paysage.
- ✓ Travailler à des notions clés : OQP, lien avec PLUI, Plans paysage, lien avec les documents de planification... Contribuer aux journées thématiques et intervenir en tant que chercheur sur des apports théoriques et pratiques. Échange, rencontre et partage d'expériences > innovation et points d'accroche. Proposition de territoires chantiers types Grands Sites présents dans la nouvelle région. Partage d'expériences et montrer les enjeux de responsabilité et de gouvernance. Développer l'aspect scientifique des démarches et l'implication des populations diverses dans les actions

Par rapport à la thématique choisie, quelle question poseriez-vous ? Avez-vous connaissance d'actions, de projets, de démarches ou d'expériences qui méritent d'être partagées ?

Ne pas résumer la question de l'évolution de l'agriculture à celle de l'agroécologie. Croiser les questions des évolutions du monde rural avec celle de l'agriculture. Privilégier les approches qualitatives autant du point de vue des dynamiques agricoles que des évolutions des paysages. Bien différencier les différents types d'agricultures (grandes plaines, montagne, initiatives individuelles et collectives...)

Identification des nouveaux modes de gestion de l'espace rural et de leurs effets en matière de paysage. Se questionner sur l'agriculture vernaculaire, la rétro-innovation, l'ingénierie des paysages (modèles anciens) et leur possible réinjection dans l'économie agricole actuelle. Reconstruire la culture agricole (agriculture « amnésique », moderniste et technique)

Exemple de la commune d'Eyne, moyenne montagne avec un exemple de reconstitution du fonctionnement agro-pastoral, exemple de la vallée d'Aure.

Thématiques : la reforestation, la qualité des sols, le développement urbain dans les petites communes...

Ouvrir le réseau pour le démocratiser et mieux diffuser les actions en matière de paysage (notamment auprès de passionnés ou « greaters »).

Dans l'optique d'une valorisation de ces expériences, comment partager vos propositions ?

Le Réseau est :

- ✓ Une force de propositions politiques, un outil de veille vis à vis de l'intelligence des territoires
- ✓ Un partage des valeurs de paysages qui permettent de définir des objectifs politiques
- ✓ Un nouveau lien entre secteur urbain et rural, entre acteurs et habitants

Besoin de lisibilité et d'ouverture du Réseau. Personnes relais entre les divers réseaux professionnels et thématiques

Diffusion et sensibilisation des méthodes et de l'action en matière de paysage. Montage de formations des personnels et des acteurs de la décision (techniciens et élus) à toutes les échelles de la gouvernance (du national au local). Développement de la pédagogie et de l'éducation pour palier à la disparition de la transmission orale. Développement de la formation continue et mieux adaptée aux modes opérationnels sous la forme d'atelier

Thématiques à développer : Agriculture urbaine et périurbaine ou Agriculture et paysages, quels nouveaux modèles, quels nouveaux équilibres ?

Simplification de l'action sur l'agriculture en territoire urbain par la création de parcs agricoles urbains

Exemples : Ateliers avec des agriculteurs, gestion et reconstitution de haies

Contre-exemples : Avignon et Saint Briec.

Atelier 4 : La loi ALUR, la loi Biodiversité : les objectifs de qualité paysagère et la planification

Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis du réseau paysage ? Comment pensez-vous pouvoir contribuer ?

Se rencontrer et échanger,

- ✓ Mieux connaître les acteurs et les expériences régionales en matière de paysage,
- ✓ Partager et capitaliser l'information, accéder facilement sur un site internet dédié,
- ✓ Échanger sur des questions de fond, au regard des pratiques vécues de chacun (exemple : les objectifs de qualité paysagère),
- ✓ Prendre de la hauteur sur les actions menées, grâce au regard partagé,
- ✓ Avoir un réseau de contacts à solliciter, à appeler, disposer d'un trombinoscope et d'une liste de diffusion,
- ✓ Disposer de formations, au regard des compétences manquantes détectées,
- ✓ Trouver au sein du réseau des méthodes, des outils pour améliorer nos interventions auprès des collectivités, mieux valoriser les atlas et plans de paysage,
- ✓ Créer du lien, mettre en réseau des territoires, montrer une appartenance au réseau,
- ✓ Montrer que les territoires sont acteurs du paysage,
- ✓ Jouer un rôle de lobbying vers les financeurs ou les acteurs relais (ex : chambre d'agriculture), changer de nom, « Réseau Paysage » n'est pas assez porteur, pourquoi pas « Paysages en marche », « Paysages insoumis », « Paysages d'Occitanie » ?
- ✓ Mieux connaître les référents paysage des DREAL et DDT.

Comment pensez-vous pouvoir y contribuer ?

- ✓ Apporter des expériences de terrain,
- ✓ Transmettre des informations ou des questions,
- ✓ Alimenter les dossiers (en ligne),
- ✓ Faire intervenir des représentants des collectivités pour témoigner et participer à la réflexion.

Par rapport à la thématique choisie, quelle question poseriez-vous ? Avez-vous connaissance d'actions, de projets, de démarches ou d'expériences qui méritent d'être partagées ?

Dans la loi ALUR, les objectifs de qualité paysagère (OQP) sont mentionnés seulement pour le PADD des SCOT et les chartes de PNR. Dans la loi Biodiversité et plus particulièrement dans le chapitre 6, on retrouve la définition du paysage de la Convention Européenne du Paysage. Dans les PLU, les objectifs de qualité paysagère sont mentionnés au niveau du PAC et de l'évaluation environnementale. Il faut veiller à les aborder à chaque étape du PLUi. Règle n°1 avec les élus : ne pas trop parler de paysage. L'approche paysagère est pourtant nécessaire dès l'amont pour construire un nouveau territoire, par une sensibilisation des élus (ex : visite de terrain avec différents regards) et en associant la population. Ne pas réduire le paysage à l'inconstructibilité.

Par rapport à la thématique choisie, avez-vous connaissance d'actions, de projets, de démarches ou d'expériences qui méritent d'être partagées ?

Exemple : visites sur le paysage pour les élus, organisées par la DDTM11.

Dans l'optique d'une valorisation de ces expériences, comment partager vos propositions ?

- ✓ Travailler en réseau sur ce qu'on entend par "OQP" et capitaliser sous forme d'une

- fiche ou d'une journée,
- ✓ Organiser des visites de terrain,
 - ✓ Identifier :
 - un SCOT ou un PLUi qui servirait d'expérimentation et de démonstration à différentes étapes : le cahier des charges, le diagnostic, le PADD, les OAP etc.....,
 - ou 3 ou 4 territoires à différents stades d'avancement avec des interactions permanentes et un apport du réseau au territoire,
 - prendre un exemple de charte de PNR transposée dans un SCOT en révision et expliciter le processus,
 - communiquer sur le travail en cours de la DREAL, sur une meilleure prise en compte du paysage dans l'évaluation environnementale et dans les documents d'urbanisme (cf. guide DRIEE : « Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme »),
 - promouvoir les formations Paysage organisées par la DDTM11 avec le paysagiste conseil de l'Etat (théorie + visite),
 - afficher sur le site du réseau le lien direct vers l'action du territoire,
 - réfléchir à l'archivage pour retrouver les infos.

Atelier 5 : Vivre et concevoir la ville avec la biodiversité

Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis du réseau paysage ? Comment pensez-vous pouvoir contribuer ?

Les attentes :

- ✓ Intégration des collectivités dans le réseau. Comment intéresser ces collectivités et leur population ?
- ✓ Intégration des professionnels, en élargissant et diversifiant les profils et compétences (maître d'œuvre, sociologues, écologues ...). Développer les savoir-faire.
- ✓ Intégration des différents partenaires sous la forme de « collègues » spécifiques
- ✓ Nécessaire réflexion pour que le paysage soit un outil de synthèse des politiques sectorielles en mettant en valeur les convergences et regroupements.

Les thèmes

- ✓ Ecologie urbaine opérationnelle
- ✓ Plan de paysage : partager sur les outils existants
- ✓ Centres-bourgs (intérêt pour attirer les collectivités)
- ✓ Processus participatifs

Les contributions possibles

- ✓ Présentation et/ou visites de projets de référence

Par rapport à la thématique choisie, quelle question poseriez-vous ? Avez-vous connaissance d'actions, de projets, de démarches ou d'expériences qui méritent d'être partagées ?

Différents thèmes peuvent venir en appui de la thématique générale :

- ✓ La nature en ville
- ✓ La végétation spontanée et introduite : Transition entre végétation à caractère naturel et la végétation plus horticole, la place des jardins privés dans la TVB, les espèces invasives (faune, flore) et leur régulation.
- ✓ La diversité floristique et végétale en ville qui s'accompagne d'une diversité faunistique
- ✓ Le changement climatique nécessite une nouvelle façon de concevoir les espaces publics.
- ✓ La dimension spatiale de la trame végétale dans la ville et hors la ville doit être travaillée en assurant des continuités physiques.
- ✓ Redonner sa place au végétal dans la ville en le considérant en tant qu'élément vivant ayant des besoins spécifiques. Le végétal n'est pas du mobilier urbain. Il convient aussi d'assurer une gestion raisonnée dans le temps de ce patrimoine.

Précisez les expériences, projets, actions diverses :

- ✓ Participation des habitants à l'embellissement et l'entretien des espaces publics
- ✓ Expérience des plantes allergènes avec l'ORAMIP
- ✓ Etude ONF sur l'évolution de la palette végétale arborée et arbustive en lien avec le changement climatique (CAUE 32)
- ✓ Exemples urbains en Angleterre et de la ville d'Angers où la trame végétale est conçue sous la forme d'un réseau au même titre que les réseaux techniques (eau, électricité, téléphone ...). Les aménageurs ont de fait des contraintes et des règles de travaux à respecter.

- ✓ Jardins partagés

Dans l'optique d'une valorisation de ces expériences, comment partager vos propositions ?

- ✓ Montrer des exemples ou des références aux différents acteurs que sont les décideurs politiques, les maîtres d'œuvre, les collectivités et à la population. Ne pas négliger les exemples à petite échelle qui peuvent être parfois plus parlant et plus facilement appropriables par les acteurs.
- ✓ Organiser des réunions d'information et des expositions, créer des événements autour d'un film, d'une pièce de théâtre, d'une séance de cinéma en plein air. Des événements comme Cinéfeuille Gaillac, Rendez-vous au jardin, journée nature
- ✓ Développer les échanges lorsque existe une intention de projet de préférence directement sur le terrain.
- ✓ Profiter de manifestations existantes (fêtes, marchés ...) pour parler du projet en débat ou organiser un événement incongru directement sur le site d'accueil du projet pour engager le débat (CAUE 31)
- ✓ Développer un site internet participatif pour faire connaître les bonnes expériences, en lien avec le site internet du réseau.

Enseignements de la journée et recommandations

Jean-Pierre Thibault, Inspecteur Général CGEDD

Journée réussie avec une bonne représentativité des territoires de « l'ouest » et de « l'est ». Le réseau crée une véritable continuité des composantes principales entre l'État, les CAUE et les professionnels du paysage. Il y a des acquis de la période précédente [avec le Réseau Paysage Midi-Pyrénées, ndlr].

Les questions posées par le réseau (au travers du questionnaire préalable) sont d'une grande pertinence et correspondent aux enjeux évoqués dans les débats de la matinée :

- ✓ La ville. Biodiversité relative en ville, lien entre trame verte urbaine puis campagnarde
- ✓ ENR et notamment l'énergie éolienne
- ✓ Agriculture. Nous sommes à un moment où le modèle agricole dominant s'épuise. Il va falloir développer dans les 30 ans à venir un nouveau modèle

Les modalités de la diffusion d'une culture paysagère posent question, en direction des citoyens. Il reste beaucoup de préjugés. La préoccupation de se faire entendre est importante. On peut y répondre au travers d'éléments opérationnels, représentatifs.

Les cinq ateliers de l'après-midi recoupaient les modalités d'actions et les thématiques principales évoquées. Cette journée a aussi été l'occasion d'envisager un partenariat potentiel avec la Catalogne. C'est une chance pour la région Occitanie. Cette région ibérique a, paradoxalement, développé une politique paysagère d'ensemble bien que la profession de paysagiste n'y soit pas reconnue.

Le lien entre la Catalogne est historiquement fort avec une antériorité historique et culturelle qui peut parler à un certain nombre de décideurs. Néanmoins, il reste du travail. La voie est bonne mais il reste des étapes à franchir :

- ✓ Elargir le réseau à d'autres composantes
- ✓ Profiter de la démarche « Grand Site », largement développée dans la partie languedocienne de la région
- ✓ Elargir aux collectivités et aux élus locaux, avec leur approche nécessairement englobante. Les CAUE les connaissent bien.
- ✓ Intégrer aussi les agences, notamment les agences d'urbanisme, qui « migrent » de la ville vers la campagne.
- ✓ Il faut que le Conseil régional trouve sa place dans ce réseau. Le paysage est une démarche qui participe à fédérer des politiques sectorielles ce qui permet de s'abstraire des politiques sectorielles et de faire projet.
- ✓ Passer à l'international, au travers des actions communes avec la Catalogne
- ✓ Développer un forum
- ✓ Bien affirmer auprès des élus et dans les autres disciplines que le paysage n'est pas une couche de plus, mais une démarche, un outil facilitateur, qui procurera un bien-être aux concitoyens.

La fresque de la salle dans laquelle s'est tenue la journée l'évoque : « les effets du bon gouvernement ».

Jean-Philippe Guérinet, Directeur adjoint de l'Aménagement / DREAL Occitanie

Cette journée a permis de construire les bases d'une feuille de route, issue de l'enquête en ligne mais aussi des réactions au cours de la journée.

A l'issue de la construction de cette feuille, les membres du réseau seront invités à réagir. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé, afin d'organiser les activités du réseau sur au moins les trois années à venir, au travers des journées techniques notamment.

Un remerciement à tous les participants et intervenants.

Liste des Participant(e)s (en gras les intervenants et animateurs) :

ANDREY Pascal DDT Tarn
ARAMENDY Jean-François CAUE Haute-Garonne
BACHARD Vincent DDT Hautes-Pyrénées
BARRES Renaud CAUE Aude
BEAULIEU (de) Gilles MTES DGALN
BELIME Claude CB Photographie Lumière d'encre
BERINGUIER Philippe UT2J - GEODE
BOUCHUT Jean-Emmanuel DREAL Occitanie
BOUHADDANE Myriam CAUE Gard
BOUSQUET Alain Maire d'Eyne
BRAQUET Vincent DDTM Gard
BROSSARD-LOTTIGIER Sylvie DREAL Occitanie
CERVERA Dominique DDT Haute-Garonne
CHEVILLARD Laure PNR Pyrénées ariégeoises
CONDEZ-GODZIEMBA DAMBSKA Camille Paysagiste
CORNUAU Pascale DREAL Occitanie
COTTARD Hélène DREAL Occitanie
DERIOZ Pierre Université Avignon
DUTHIL Claire CAUE Haute-Garonne
FARELLE Catherine Paysagiste Conseil
FLORIN Bertrand DREAL Occitanie
GELLE Sophie DDTM Aude
GUERINET Jean-Philippe DREAL Occitanie
GUGLIELMETTI Alain DREAL Occitanie
GUIBERT Marie MTES CGDD
GUILPAIN Marie FFP
GURTLER François Muséum Toulouse
HERAEZ Claude DDT Haute-Garonne
JARDIN Isabelle DREAL Occitanie
JULIEN Lucie PNR Pyrénées catalanes
LABAUME Philippe UR Les CAUE d'Occitanie
LASSERRE Pascale DDT Hautes-Pyrénées
LEBARON Lucie Membre FFP
LEGER-SMITH Anaïs Ingénieur paysagiste
MAS Virginie France Nature Environnement Midi-Pyrénées
MOISSET Alexandre ENSA Toulouse
MONDON Laurence CAUE Pyrénées Orientales
MURA Valérie DDT Haute-Garonne
PELLEGRY-HOLLARD Catherine DREAL Occitanie
PELLIET Henri DREAL Occitanie
PERE Anne ENSA Toulouse
PERSCHKE Sonia DDT Ariège
PESEUX Jean-Yves DREAL Occitanie
RICAUD-LAFFITTE Laetitia CAUE Gers
RICHARD Olivier DREAL Occitanie
RICHART Fanchon PNR Narbonnaise Méditerranée
ROCHOTTE Didier DDTM Hérault
RUE Mathilde Paysagiste DPLG
SALA Père Observatoire Catalan du paysage
THIBAUT Jean-Pierre CGEDD
TURPIN Françoise MTES DGALN
URBANO Patrick Département du Tarn
VALLIERE Stéphane CAUE Pyrénées Orientales
WALTHER-VIEILLEDENT Louise DREAL Occitanie